



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2022-004

16 juin 2022

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS OPAH

Vu la délibération n°CC 112 du Conseil communautaire du 29 août 2019 relative à la **Signature de la convention avec l'ANAH dans le cadre de l'OPAH** ;

Considérant que les propriétaires listés ci-dessous satisfont aux conditions requises ;

Le Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Une subvention est accordée aux personnes listées ci-dessous ;

ARTICLE 2 :

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement des travaux dans un délai de 6 mois et à l'achèvement des travaux dans un délai de deux ans ;

ARTICLE 3 :

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la communauté de communes des factures détaillées et acquittées ;

ARTICLE 4 :

Le paiement de la subvention interviendra à compter de la réception des factures acquittées par mandat. La somme sera versée par virement bancaire.

AIDE OPAH 2021

Nom du bénéficiaire	Montant des travaux subventionnés ANAH	Montant total des aides	Subvention ANAH	Subvention ANAH PRIME HABITER MIEUX	Autres primes ANAH	Aide CDC
BATTAGION Dominique - Saint-Rémy	25 600,00 €	15 660,00 €	12 800,00 €	2 560,00 €	0,00 €	300,00 €

Montant à reverser aux particuliers : 300,00 €

AIDES OPAH 2022

Nom du bénéficiaire	Montant des travaux subventionnés ANAH	Montant total des aides	Subvention ANAH	Subvention ANAH PRIME HABITER MIEUX	Autres primes ANAH	Aide CDC
AVEL Colette - Culey-le-Patry	30 000,00 €	19 800,00 €	15 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	300,00 €
RENSTROM Ann-Christin - Thury-Harcourt	30 000,00 €	19 800,00 €	15 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	300,00 €
PILLAULT Sophie - Bretteville sur Laize	30 000,00 €	18 300,00 €	15 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	300,00 €
GUERIN Hugo - Clécy	18 764,00 €	13 058,40 €	9 382,00 €	1 876,40 €	1 500,00 €	300,00 €
LEGAND Pascal - Saint-Martin-de-Sallen	30 000,00 €	19 800,00 €	15 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	300,00 €
ALBAC Nicolas - Meslay	21 344,00 €	15 240,00 €	10 672,00 €	2 134,00 €	2 134,00 €	300,00 €
CAPELLI Manon - Montillières-sur-Orne	30 000,00 €	19 800,00 €	15 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	300,00 €

Montant à reverser aux particuliers : 2 100,00 €

- information aux élus du conseil communautaire

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR






Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20220616-ARR-2022-004-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2022

Affichage : 16/06/2022